+ logo des autres PNM

Date

Monsieur le Ministre d'Etat,

En une décennie neuf parcs naturels marins, recouvrant plus de 180 000 km² en métropole et en outre-mer, ont été créés pour protéger des espaces aux écosystèmes sensibles permettant à la France de rattraper son retard dans la conservation du milieu marin. Cet outil innovant de protection est bien adapté au milieu marin où cohabitent de nombreux usages. Il s'appuie sur une gouvernance participative et équilibrée, représentative des acteurs de l'espace marin.

Nous pouvons témoigner de leur grand intérêt pour protéger les milieux marins et promouvoir un développement durable. Les parcs sont également un modèle pour agir et organiser les territoires marins en concertation avec tous les acteurs et usagers de la mer.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous alerter sur deux risques qui menacent cette réussite évidente.

En effet, des modifications réglementaires récentes ont diminué les possibilités pour nos organes de gouvernance de rendre des avis conformes alors que c'est précisément cet instrument qui donnait une force, parfois nécessaire, aux conseils de gestion dans leur mission de protection de la biodiversité.

Vous avez indiqué vouloir rétablir la situation, mais nous craignons que l'avis rendu par le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, qui vient de s'exprimer défavorablement sur le projet éolien Dieppe-Le Tréport, ne serve de prétexte à des esprits chagrins pour confirmer le retrait plein et définitif de ce droit.

Par ailleurs, alors que nous nous sommes battus dans nos territoires pour la création des parcs, faisant face aux oppositions que vous connaissez bien, nous avons désormais le sentiment que les moyens promis n'arriveront jamais et que l'Etat nous a oublié.

M. Nicolas HULOT,
Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ;
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

En effet, l'Agence française pour la biodiversité, dont nous dépendons juridiquement, est manifestement sous dotée en moyens humains pour répondre aux ambitions nombreuses qui ont justifiées sa création et elle est donc incapable de nous apporter le minimum vital. Ainsi, la plupart des parcs essaient de fonctionner avec quelques chargés de missions, des contrats aidés, d'autres n'ont aucun agent pour réaliser des suivis, de la sensibilisation, des projets de restauration écologique.

Sans le maintien de l'avis conforme et une dotation effective en personnels le risque est de faire des parcs naturels marins des coquilles vides avec pour conséquence une désaffection des populations locales, un arrêt brutal de la dynamique engagée et une très probable démission de nos conseils de gestion s'estimant trompés.

C'est pourquoi, nous sollicitons avec force un rendez-vous pour vous exposer de vive voix la situation et trouver avec vous les solutions à cette situation préoccupante.

Nous vous prions, monsieur le Ministre d'Etat, de bien vouloir recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Madame Nathalie SARRABEZOLLES

Présidente du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise

Madame Bichara PAYET

Présidente du conseil de gestion du parc naturel marin de Mayotte

Monsieur Michel MOLY

Président du conseil de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion

Monsieur Bernard CRESSENS

Président du conseil de gestion du parc naturel marin des Glorieuses

Monsieur Dominique GODEFROY

Président du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Monsieur François DELUGA

Président du conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Monsieur Philippe PLISSON

Président du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Monsieur Gilles SIMEONI

Président du conseil de gestion du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate